

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	24 (1916)
Heft:	5
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pourra recevoir dans des circonstances pareilles?...

5. Heures de présence. Cette table illustre une partie du travail des infirmières; elle doit être complétée par les renseignements suivants qui concernent le travail de nuit.

Dans les heures de présence, celles des repas sont comptées; pour avoir le nombre exact d'heures de travail effectif, il faut donc déduire environ $1\frac{1}{2}$ heure, bien que — dans les petits hôpitaux surtout — les repas du personnel soient souvent interrompus.

Notre formulaire ne prévoyait pas de question concernant des heures libres quotidiennes; quelques correspondantes en mentionnent cependant: C'est ainsi que plusieurs sœurs écrivent que « le travail de jour est coupé par un repos d'une heure à une heure et demie ». Dans un asile d'aliénés et dans un grand hôpital public,

il y a « tous les jours une heure de repos ». Dans les maisons bien organisées, le repos quotidien n'est pas rare. Il arrive aussi que les heures qui suivent le repas sont plus tranquilles, mais le personnel doit satisfaire au premier appel, de sorte qu'on ne peut guère parler d'une heure de liberté, pas plus que d'aller prendre l'air et respirer une atmosphère plus pure.

Heures de présence (repas inclus)	Sœurs sup.	Sœurs	Candidates	En hôpitaux	
				Total	publ. privé
12 heures	2	3	2	7	2 5
13 »	3	6	2	11	10 1
13 $\frac{1}{2}$ -14 heures	13	34	21	68	44 24
14 $\frac{1}{2}$ -15 »	23	56	52	131	112 19
15 $\frac{1}{2}$ -16 »	4	29	10	43	34 9
16 $\frac{1}{2}$ et plus »	3	1	—	4	4 —
Sans réponse	3	8	3	14	12 2
Totaux	51	137	90	278	218 60

La durée moyenne du travail quotidien est donc de 14,1 heures. (A suivre.)

Nouvelles de l'activité des sociétés

Activité de la section de la Croix-Rouge de Neuchâtel (1906-1915). — Sous la présidence de M. le pasteur H. Du Bois, l'assemblée générale des membres de la Croix-Rouge du district de Neuchâtel a eu lieu le 26 février 1916.

Le rapport présidentiel a donné un aperçu de l'activité de la section depuis 1906, soit pendant les dix dernières années.

Grâce aux cotisations des membres dont le nombre a oscillé entre 850 et 1000 (pour une population de 30,000 âmes), la société a pu accorder régulièrement des subventions:

1^o Au Bureau de placement de la Croix-Rouge. Celui-ci rend des services signalés à la population du canton, de la Suisse romande, et même en France, depuis bientôt 8 ans. Les quelque cent infirmiers, infirmières et relevueuses inscrites sur les rôles du Bureau de Neuchâtel

touchent leurs salaires par l'intermédiaire de la directrice dont la caisse présente un mouvement d'argent dépassant 50,000 fr. par année.

2^o A la baraque-hôpital actuellement montée aux Cadolles où elle forme une annexe confortable de l'hôpital de la ville, chauffée et éclairée à l'électricité. La réfection de l'ameublement qui a dû être complété dernièrement, a occasionné une dépense de près de 1600 fr.

Ces deux institutions dont la Croix-Rouge du district de Neuchâtel a la gérance — depuis la dissolution de la société cantonale de la Croix-Rouge (décembre 1914) — sont subventionnées par les 6 sections du canton.

3^o Des allocations régulières ont été remises à plusieurs sociétés de samaritains du district qui en ont exprimé le désir; ces sociétés n'ont cessé de rendre des services à la population de

notre contrée, soit en donnant les premiers secours à des accidentés, soit en transportant des malades.

4^e Un hangar destiné à remiser la voiturette des samaritains de Neuchâtel a été bâti aux frais de la section de la Croix-Rouge, et un dispensaire d'objets pour soins à donner aux malades fut organisé à Lignières où il vient en aide à la population indigente de ce village de la montagne.

5^e L'ouvrage temporaire qui est venu en aide dès l'automne 1914 aux femmes que la guerre a privé d'une partie de leur gagne-pain, a aussi été subventionné par notre section.

Celle-ci a organisé trois collectes importantes pendant la dernière décennie : en 1909 celle qui a eu lieu en faveur des victimes du tremblement de terre de la Sicile et de l'Italie méridionale, et qui a produit 19,249 fr. 95 ; en 1912 collecte pour les victimes de la guerre des Balkans, 5957 fr. 85, en 1914 enfin, celle de la Croix-Rouge suisse qui a produit dans le district la belle somme de 13,400 fr. 74.

Il faut ajouter à ce chapitre la vente de fleurettes organisée en 1910 sous le patronage du comité neuchâtelois, afin de venir en aide aux viticulteurs éprouvés par la crise. Cette vente a produit 5406 fr. 60 qui ont été répartis d'accord avec les communes intéressées, dans le vignoble des districts de Neuchâtel et de Boudry.

C'est aussi le comité de Neuchâtel qui a été chargé par la Direction centrale d'élaborer les plans des « chalets suisses » qui, bâtis en Suisse, ont été élevés à Reggio de Calabre et à Messine dans le courant de 1909.

Ces « villages suisses », qui existent dès lors sur les deux rives du détroit de Messine, abritent de nombreuses familles de sinistrés et rendent les plus grands services à ceux auxquels la Suisse a été heureuse de venir en aide à la suite du terrible désastre.

En 1909 aussi, la section décidait l'acquisition d'une nouvelle voiture-ambulance, destinée à remplacer celle, devenue insuffisante, qu'elle avait fait construire quelques années auparavant. Réparée et perfectionnée en 1914, cette voiture a coûté plus de 3500 fr.

La section est devenue, par le fait d'un don généreux, propriétaire de la maison qui porte le n° 2 de l'Avenue du Premier Mars. Grevé d'un usufruit, cet immeuble lui impose chaque année quelques frais, mais constitue cependant pour l'avenir une ressource précieuse sur laquelle le comité est en droit de compter pour étendre un jour le cercle de son activité.

Ajoutons encore qu'une colonne de transports de la Croix-Rouge s'est fondée à Neuchâtel à la fin de 1914. Son comité de patronage est composé de membres des comités de Boudry et de Neuchâtel, car les sections de la Croix-Rouge des deux districts subventionnent cette utile institution. Le commandant de la colonne, M. le capit. Dr Schinz, a à sa disposition une trentaine d'hommes qui viennent d'être équipés par l'arsenal de Colombier.

La section de Neuchâtel compte actuellement 864 membres payant une cotisation minimale annuelle d'un franc ; il est permis d'espérer et d'attendre qu'elle n'en restera pas là ; sa fortune liquide était au 31 décembre 1915 de 5087 fr. 60.

A l'assemblée du 26 février, les nouveaux statuts ont été adoptés et le comité a été nommé pour une période trisannuelle ; il se compose de MM. H. DuBois, pasteur, président ; Dr Edm. de Reynier, vice-président ; Dr C. de Marval, secrétaire ; P. Savoie-Petitpierre, trésorier ; et MM. Rob. de Pury, Arthur Cornaz, Pl. Humbert, Albert de Pourtalès et Schinz, assesseurs.

Bureau de placement de gardes-malades de la Croix-Rouge de Neuchâtel. Le rapport annuel sur l'exercice 1915 signale 228 placements représentant 14,413 journées de travail (contre 279 et 14,947 en 1914). Ces placements se répartissent comme suit : 124 dans le district de Neuchâtel, 50 dans les autres districts du canton, 48 dans d'autres cantons et 6 à l'étranger.

Le chiffre d'affaires s'est maintenu, malgré les événements, à 52,780 fr. 15, alors qu'il avait été de 56,562 fr. 45 en 1914.

Le Comité de surveillance du Bureau, présidé par M. le Dr Edm. de Reynier, a décidé qu'à partir du 1^{er} juin 1916 il ne placerait plus que des gardes diplômées et membres de l'Alliance suisse des gardes-malades. Cette épui-

ration commencée en 1913, et poursuivie dès lors, lui a paru nécessaire pour éliminer du Bureau le personnel moins qualifié qui en faisait encore partie.

Par une circulaire récemment adressée aux gardes, le Comité de surveillance avise les gardes-malades, relevées et infirmiers qui dépendent du Bureau de Neuchâtel, que M^{me} Sahli, la directrice actuelle, ayant résilié ses fonctions pour le 1^{er} juin de cette année, sera remplacée par M^{me} Cécile Montandon. La nouvelle directrice, ancienne Sœur, membre de l'Alliance des gardes-malades depuis plusieurs années, aura son *bureau aux Parcs, n° 14, à Neuchâtel*; téléphone n° 500, comme jusqu'ici.

Avis aux gardes qui devraient passer l'examen donnant le droit d'admission dans une des sections de l'Alliance: La prochaine série d'examens aura lieu à Berne dans la seconde quinzaine de mai. Les candidates doivent s'inscrire dès que possible (dans la règle 6 semaines à l'avance) auprès du Dr Ischer, 8, Laupenstrasse, Berne, et joindre leurs états de services, un certificat récent de bonnes mœurs et un curriculum vitae.

Croix-Rouge de Vevey. — L'Assemblée générale de la section de Vevey de la Croix-Rouge a eu lieu le 28 janvier. Nous extrayons du rapport de gestion présenté à cette occasion par le président les renseignements suivants: La section de Vevey n'est pas restée inactive en 1915. Un groupe de dames dévouées se sont réunies pendant toute l'année le mardi après-midi au local mis à la disposition de la Croix-Rouge au plein-pied de la gare, et y ont travaillé, faisant de l'utile besogne. Du matériel de pansement et des effets d'hôpital ont été confectionnés et envoyés par notre Comité aux hôpitaux militaires de Bourg-en-Bresse, Besançon et Dôle. Des coussins ainsi que des couvertures ingénieusement confectionnés avec des coupons d'étoffes par nos diligentées et industrieuses samaritaines ont été expédiées à la Croix-Rouge suisse pour des sanatoria de militaires.

En outre, plusieurs objets ont été adressés au « Noël du soldat », au bureau des évacués à Genève, à la lessive de Guerre ainsi qu'à quelques soldats nécessiteux domiciliés à Vevey

et environs et travaillant aux fortifications de Morat.

La section de Vevey a adopté un prisonnier de guerre en parrainage.

La Confédération a remis à la section de Vevey la confection de 100 chemises, qui ont été faites par des personnes nécessiteuses de la ville et environs. La rétribution fédérale pour la main-d'œuvre a été la bienvenue.

Un cours de pansement et premiers soins aux blessés a été suivi par 56 personnes — dont 44 dames et 12 messieurs; il a eu un plein succès et s'est terminé par un examen très satisfaisant, le 20 décembre.

Le « Dépôt de matériel sanitaire », à la rue du Léman, a vu son activité doubler en 1915. Pour ceux qui ne le savent pas ou qui l'ont oublié, rappelons que ce dépôt contient à la disposition du public nécessiteux ou peu fortuné un matériel complet pour soins aux malades: lits, draps, oreillers, thermomètres, torches à air, crachoirs, etc., etc. Moyennant une demande écrite de médecin, sage-femme ou de toute personne s'occupant de soins aux malades en ville, ces objets sont prêtés à terme. A leur retour, les ustensiles usagés sont consciencieusement nettoyés et désinfectés.

Les jours et heures d'ouverture sont: lundi, mercredi et samedi, de 5^{1/2} à 6 heures du soir.

Dans son assemblée générale, la section de Vevey de la Croix-Rouge vient de décider:

1^o Un crédit de 40 fr. pour achat de matériel à faire confectionner par les samaritaines, pour être remis au Comité veveysan pour les Serbes. (Disons en passant que le 1^{er} février 1916, le Comité de la Croix-Rouge a remis à l'œuvre pour les Serbes 650 objets!)

2^o Un crédit de 500 francs au Comité de couture pour achat de matériel et paiement de la main d'œuvre à des personnes nécessiteuses de Vevey et environs. Cette somme sera dépensée au fur et à mesure des besoins et des demandes que recevra sans doute le Comité dans le courant de l'année 1916.

3^o De participer pour les deux tiers à l'achat d'une grande tente que fera la Société des samaritains de la Croix-Rouge veveysanne. Plusieurs sections de samaritains (Neuchâtel, Loele,

etc.), possèdent déjà des tentes du modèle prévu et en apprécient l'utilité dans maintes occasions.

Le nombre des membres de la section de Vevey était au 31 décembre, de 412.

Le Comité fait un appel pressant au public veveysan de s'associer (en se faisant inscrire membre pour la modeste cotisation annuelle minimum de deux francs) à son œuvre et à appuyer ses efforts philanthropiques et utilitaires.

Société des samaritains de la Chaux-de-Fonds. Voici quelques extraits du rapport de 1915 présentés en assemblée du 24 janvier 1916.

Le local se trouve maintenant aménagé au Collège primaire, salle n° 10. L'effectif des membres est de 192, dont 94 actifs, 98 passifs, 1 président d'honneur et 12 honoraires.

Les actifs se répartissent en 63 dames et 19 messieurs.

Durant l'année 1915, la société a continué à développer ses connaissances théoriques et pratiques par des conférences, cours et exercices. Elle s'est aussi occupée des soldats cantonnés chez nous. Elle a prêté son matériel à l'infirmérie, soit lits, couvertures, tables de nuit, chaises, etc., bassins écouelles, trousse, etc., et les dames ont organisé une couture et lessive. Parmi les conférences, nous retenons celles de M. le Dr de Marval sur ses visites au camp de prisonniers en France et en Allemagne, avec projections, et qui firent salle comble. Il y a eu un cours de samaritains (premières notions de secourisme). Régulièrement suivi par 40 personnes, dont la moitié s'est fait recevoir de la société.

Les membres interviennent personnellement dans un grand nombre de cas, mais ne le mentionne pas malheureusement. Et pourtant il a été vendu: 200 grandes cartouches et 500 petites. Ce n'est pourtant pas tout pour usage personnel. Alors.....

Les subventions ont été bien maigres et nos besoins bien grands. Mais la commune nous aide de toutes façons (financièrement y compris) et la Croix-Rouge nous soutient en toutes circonstances.

Le matériel est assez conséquent et est une force pour nous.

Les dames et les messieurs forment deux groupements séparés présidés par un seul Comité qui délègue ses pouvoirs à une Commission technique dames et une dito messieurs.

Le nouveau Comité pour 1916 se compose comme suit: A. Perret, président d'honneur; A. Römer, président, Nord 75; Ed. Rauss, vice-président; M^{le} R. Jaquet, caissière, Doubs 53; M^{le} R. Bulard, secrétaire; M^{le} J. Faigaux, secrétaire - correspondant; M^{me} F. Maître, présidente de la Commission technique dames; M. P. Jeanmonod, président de la Commission technique messieurs; M. Ed. Luthy, assesseur.

Alliance des samaritains. Comité central. — Le Comité s'est occupé d'une motion présentée par la section d'Einsiedeln, concernant l'assurance des membres contre les accidents. Afin de se documenter, il a été décidé de faire circuler un questionnaire auprès des sections, ainsi sera-t-il possible de connaître le nombre et la nature des sinistres lors d'exercices ou d'interventions de samaritains.

Le Bureau s'est donné la tâche d'élaborer un nouveau règlement pour les cours de moniteurs. Ce règlement a été approuvé.

L'assemblée des délégués aura lieu au début de juin 1916 à Lausanne.

Les sections suivantes ont fait approuver leurs nouveaux statuts: Bassersdorf, Ebnat-Kappel, Oberes Suhrental, Pfäffikon, Hittnau, Bussikon, Reinach (Arg.), Tavannes, Vechigen, Volketswil, Windisch et Sternenberg.

A la séance du 2 avril, les nouveaux statuts ont encore été adoptés pour les sections de: Beatenberg, Berthoud, Chaux-de-Fonds, Hérisau, Neuchâtel, Nidau, Oberdiessbach, St-Gall, Walzenhausen, Wald (Zurich).

Les insignes pour samaritains (broches de boutonnières, épingle de cravate, boutons de manchettes) sont en mains du Comité central. Leur prix est de 70 cts. par pièce.

Samaritains romands. Par mesure d'opportunité, il est très probable que la réunion des samaritains romands, prévue à Ste-Croix, aura lieu à Lausanne la veille du jour de l'assemblée générale annuelle de l'Alliance des samaritains suisses. Comme nous l'avons dit plus haut, cette séance aura lieu en juin. Un avis concernant les sections romandes leur sera adressé sous peu.